



Qu'est-ce que le PLUi-H-D ?

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a engagé, depuis la fin d'année 2021, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, comprenant les volets Habitat et Déplacements (PLUi-H-D). Ce PLUi-H-D viendra, à terme, remplacer les documents d'urbanisme locaux qui s'appliquent sur les communes membres (PLU, cartes communales).

Le PLUi-H-D est un document essentiel pour le développement des Terres du Val de Loire pour les années à venir, à horizon 2040. En plus de définir les secteurs qui seront constructibles, le PLUi-H-D intègre une réflexion globale en matière de préservation des espaces naturels et agricoles, de développement et diversification de l'offre de logements, d'implantation des activités économiques ou bien encore d'amélioration des déplacements. Document réalisé sur différents thèmes et à différentes échelles, il fixe les règles qui s'appliqueront à tous les projets d'aménagement et de construction qui seront envisagés sur le territoire.

A travers ce document central pour la Communauté de Communes, les élus souhaitent concilier le développement du territoire avec les enjeux de protection du cadre de vie, de transition écologique et des besoins des habitants, d'aujourd'hui comme de demain.

L'élaboration du PLUi-H-D se déroule en plusieurs étapes et associe les élus des communes, les partenaires institutionnels, ainsi que les habitants qui ont la possibilité de s'exprimer dans le cadre de la concertation préalable puis de l'enquête publique. Cette procédure répond également à un contexte réglementaire très strict, contenu notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Loire Beauce et dans les dernières évolutions du Code de l'Urbanisme (en particulier la Loi Climat et Résilience).

Après quelques mois de pause, la procédure a été relancée au printemps 2026 avec la désignation d'un nouveau groupement (composé des bureaux d'études Terr&am et IEA) pour aider la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à mener à bien l'élaboration de ce PLUi-H-D.

Moyens de concertation mis en œuvre

L'élaboration du PLUi-H-D des Terres du Val de Loire est un projet qui concerne l'ensemble des habitants de chacune des 25 communes de l'intercommunalité. C'est pourquoi une concertation préalable est organisée tout au long de l'élaboration du document.

La concertation permet à chacun de s'informer, de comprendre les enjeux du futur document d'urbanisme et de partager ses observations, ses idées ou ses attentes. Elle doit permettre d'enrichir le projet de PLUi-H-D et la réflexion portée par les élus grâce aux contributions des habitants, des associations, des acteurs économique ou de tous ceux qui vivent ou travaillent sur le territoire.

Depuis le lancement de cette procédure, plusieurs modalités de concertation ont d'ores et déjà été mises en place et restent disponibles :

- Des cahiers de concertation sont disponibles dans chacune des mairies pour vous permettre d'inscrire vos remarques ou observations ;
- Vous pouvez également les communiquer par mail (pluihd@ccterresduvaldeloire.fr) ou par courrier (CCTVL – Concertation sur le PLUi-H-D, 44 rue de Châteaudun, 45130 Meung-sur-Loire), ou via le formulaire en ligne disponible sur le site internet de la CCTVL (<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plui-h-d/>)

Vous serez informés dans les mois à venir des prochains temps forts du PLUi-H-D auxquels vous pourrez prendre part (réunions publiques, etc.).

Toutes les remarques qui seront recueillies feront l'objet d'une analyse dans les mois à venir. Lors de l'arrêt du projet de PLUi-H-D en conseil communautaire, un bilan de la concertation sera dressé et présenté aux élus.

Construire le territoire de demain est une démarche collective. Chacun est invité à participer pour contribuer à un projet qui répond au mieux aux besoins des habitants et aux enjeux des prochaines années.

Pour plus de renseignements : pluihd@ccterresduvaldeloire.fr